



CLOHARS-CARNOÛT

GESTEL

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

n° de l'opération	Désignation de l'opération	Collectivité bénéficiaire	Superficie approximative	Longueur
1	Réalisation de pistes cyclables ou de liaisons piétonnes	Commune		13 km
2	Passage piétons le long de la Laita	Commune	0 ha 15	
3	Contournement de Brangoulo	Commune	0 ha 09	
4	Aménagement des abords de la chapelle à Saint-Michel	Commune	0 ha 47	
5	Aire de covallurage à Pen Mane	Commune	0 ha 36	
6	Voie piétonne ZAUI à Prat Foen	Commune		380 m
7	Voie zone ZAUI à Prat Foen	Commune	1 ha 30	
8	Contournement Est	Département	15 ha 06	
9	Kergras - Station d'épuration taillis très courte rotation	commune	4 ha 65	
10	Deserte sud de Coat Cant	Commune	0 ha 29	
11	Aménagement carrefour RD162 VC364 et élargissement VC364	Département et commune	0 ha 20	
12	Rue du Port	Commune	0 ha 07	
13	Ruelle des Allemands	Commune	1 ha 03	
14	Prolongement de la rue du Petit Bois à Kerbrest	Commune	0 ha 17	
15	Kerbrest - accès zone AU	Commune	0 ha 19	
16	Voie de desserte au Gouëric	Commune	0 ha 07	

Légende

FOND DE PLAN

- Parcelles cadastrales
- Bâtiments cadastrés
- Galerie marchande en projet à la date d'adoption au PLU initial

RÈGLES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT OU À LA CONSTRUCTION

- Limites de zonage
- Zonage nom
- large de ruis
- Zones humides
- Zones de protection du Conseil Général
- Linéaire commercial protégé
- Aléa continental IMC < 0,02m - Données DDTM, Octobre 2011 (base réglementaire, se référer aux cartes officielles)
- Frange de hameau

SERVITUDES PARTICULIÈRES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé aux liaisons douces
- Numéro de l'emplacement réservé

ESPACES VERTS

- Espaces boisés classés

SITES ARCHÉOLOGIQUES

- Site archéologique avec protection de type 1
- Site archéologique avec protection de type 2

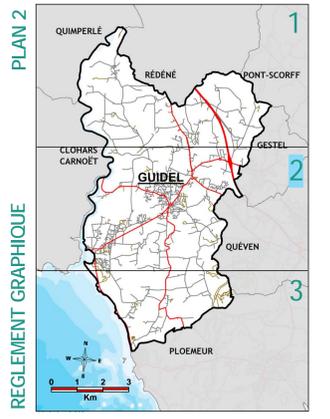
HYDROGRAPHIE

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

AMÉNAGEMENT

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

COMMUNE DE GUIDEL
PLAN LOCAL D'URBANISME
 approuvé par délibération municipale du 24 septembre 2013
 Modification n°1 approuvée par délibération municipale du 05 juillet 2016
 Mise à jour le 25 juillet 2017
 Modification n° 2 approuvée le 03 juillet 2018



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2018
 Le Maire, **Joël DANIEL**